



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**Séance du 6 juillet 2026**

**43 élus présents (57 en exercice, 7 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**ZONE D'ACTIVITÉ AMÉLIE IV : CESSIION DU SECTEUR SUD À SCANNELL  
PROPERTIES (2026/29B/3.2.1)**

En application de l'article L. 5216-5 du CGCT issu de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les compétences en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités sont exercées par la Communauté d'Agglomération en lieu et place des communes membres.

Par délibération du 23 septembre 2024, Mulhouse Alsace Agglomération a décidé d'engager l'aménagement d'un espace d'activité économiques sur le secteur de l'ancien carreau minier Amélie à Wittelsheim.

Par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2026, Mulhouse Alsace Agglomération a décidé l'acquisition de terrains pour une surface totale de 37 ha (dite tranche 2 - partie Sud de l'ancien site carreau Amélie). Aux termes d'un acte reçu par Maître Frédéric HASSLER, le 17 juin 2026, Mulhouse Alsace Agglomération a procédé à l'acquisition de ces terrains auprès de la Ville de Wittelsheim.

Ces terrains anciennement dédiés à l'exploitation des mines de potasse sont destinés, dans une logique de traitement de friches industrielles, à être aménagés puis cédés en vue de l'accueil d'activités économiques conformément au zonage et au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU en vigueur.

Aujourd'hui la société SCANNELL PROPERTIES, société privée d'investissement et de développement, souhaite, dans le cadre d'un projet de développement économique, acquérir une emprise foncière d'environ 28 hectares issue de l'ensemble parcellaire cadastré suivant :

Territoire de Wittelsheim :

Section	Parcelle	Désignation	Surface
26	66	MINE AMELIE 1	00ha 01a 68ca
26	254	MINE AMELIE 1	06ha 76a 37ca
26	255	MINE AMELIE 1	00ha 15a 54ca
26	256	RUE DE LA CARBONATE	00ha 39a 27ca
26	257	RUE DE LA CARBONATE	00ha 07a 24ca
26	259	MINE AMELIE 1	00ha 00a 98ca
26	276	CHEMIN DE LA MINE	00ha 35a 08ca
26	277	CHEMIN DE LA MINE	00ha 10a 01ca
62	107	MOOS	00ha 85a 76ca
62	116	PAS VERS LA MINE AMELIE 1	00ha 22a 20ca
62	120	MOOS	00ha 49a 14ca
62	121	MOOS	00ha 00a 56ca
62	124	MOOS	00ha 01a 59ca
62	157	MOOS	01ha 46a 74ca
62	158	MOOS	00ha 53a 86ca
62	181	MOOS	00ha 82a 18ca
62	183	MOOS	02ha 10a 71ca
62	184	MOOS	07ha 50a 51ca
62	185	MOOS	01ha 96a 55ca
62	187	MOOS	06ha 23a 91ca
62	188	MOOS	02ha 60a 00ca
62	189	MOOS	01ha 73a 07ca
26	21/11	MINE AMELIE 1	00ha 01a 41ca

De ces 34 ha, 28ha sont donc proposés pour être cédés à SCANNELL PROPERTIES. A cet effet, un procès-verbal d'arpentage sera notamment établi pour les parcelles cadastrées section 62 n° 157, 183, 185, 116 et 189 ainsi que section 26 n° 254, 276.

Etant ici précisé que la parcelle cadastrée section 26 numéro 21/11 devra être acquise par Mulhouse Alsace Agglomération auprès d'EDF antérieurement à la cession ci-après visée

Ce projet d'implantation économique porté par SCANNELL PROPERTIES consiste en la réalisation d'un centre de distribution d'environ 127 500 m<sup>2</sup>.

Cette implantation représente un investissement structurant pour le territoire et devrait permettre la création d'environ 800 emplois à terme.

Le programme, développé sur une friche industrielle et minière, incarne une ambition forte pour le territoire : créer des emplois pérennes, répondant aux besoins du bassin de vie tout en veillant à la sobriété foncière (objectif ZAN) et à la qualité environnementale du projet.

Cette dernière visera des standards d'excellence reconnus tels que les certifications BREEAM niveau Outstanding et WELL Silver, l'emploi de technologies

de dernière génération pour la production d'énergie et la mise en place d'une centrale photovoltaïque permettant de l'autoconsommation à l'exploitant.

Le prix de cession a été négocié à 41 € HT/HD/m<sup>2</sup> conformément à l'avis sollicité auprès du service des domaines et aux cessions effectuées sur le secteur.

La vente sera précédée de la signature d'un compromis de vente comprenant plusieurs conditions suspensives. Celles-ci porteront notamment sur l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme envisagée au printemps 2027, l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet, purgées de tous recours, retrait ou déféré préfectoral, la suppression de toutes les charges, servitudes ou restrictions d'usage résultant d'actes antérieurs grevant les parcelles objets de la cession qui affecteraient le projet, l'absence de contraintes spécifiques résultant de l'application de la Loi sur l'eau sur le terrain, de contraintes archéologiques, de pollution des sols ou de contraintes géotechniques, d'un PPRN (Plan de Protection contre les Risques Naturels) qui affecteraient de la même manière la faisabilité du projet ainsi que la signature avant le 30 janvier 2027 d'un bail en l'état futur d'achèvement entre SCANNELL PROPERTIES et son client.

Dans le cadre de cette cession, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'engage à prendre en charge, à ses frais, l'ensemble des travaux de libération d'emprise rendus nécessaires par la réalisation du projet. Ces travaux comprennent notamment le déplacement de la conduite de saumure (saumoduc) et le déplacement de la ligne électrique souterraine exploitée par ENEDIS traversant toutes deux le site afin de permettre l'implantation du futur bâtiment.

Par ailleurs en matière de réseaux et fluides, m2A assurera le raccordement aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et de fibre optique.

Enfin, m2A assurera également la réalisation des voiries de desserte adaptées aux besoins du projet.

Afin de garantir l'engagement de l'acquéreur dans l'opération, un dépôt de garantie de 5 % du prix de cession hors taxes sera versé, lors de la signature du compromis de vente, sur un compte séquestre du notaire du vendeur.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve la cession à la Société SCANNELL PROPERTIES ou à toute société créée par ses soins qui viendra à s'y substituer (notamment la société SCCV SP France N107), d'une emprise foncière d'environ 28 hectares situé sur le secteur de l'ancien carreau Amélie à Wittelsheim,
- approuve le prix de cession fixé à 41€ HT/HD/m<sup>2</sup> étant précisé que la superficie définitive du terrain cédé sera déterminée à l'issue des opérations d'arpentage,
- approuve les conditions suspensives prévues notamment celles relatives à la signature d'un bail en l'état futur d'achèvement entre SCANNELL PROPERTIES et son client, à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet ainsi qu'à la réalisation des autres conditions prévues à l'acte,

- prend acte de l'engagement de Mulhouse Alsace Agglomération de réaliser, à ses frais, notamment les travaux d'aménagement et d'équipement nécessaires à la viabilisation du site et à sa desserte, et plus généralement l'ensemble des actions susvisées,
- autorise le Président ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération immobilière et à signer tout document, compromis, acte authentique ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente décision.

PJ : (1)

- Plan cadastral

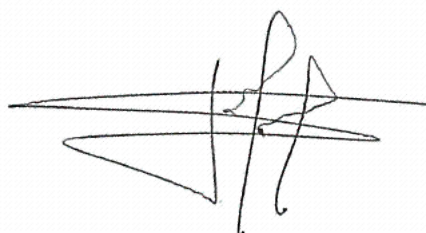
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

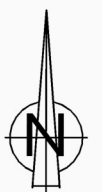


Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN



Commune de Wittelsheim  
**- ZA AMELIE -**



**Périmètre de cession  
à SCANNELL PROPERTIES**

DUAH

Réalisé le : 01/07/2026  
Ech : 1/4000

N° de plan :  
1.23 - 205

- Juillet 2026 -